

Souhaitez-vous ajouter des dispositifs de sécurité à votre domicile ?

Découvrez cette ressource.

Les résidents peuvent bénéficier d'une ou plusieurs adaptations de sécurité à leur domicile, gratuitement ou moyennant un coût réduit. Les exemples d'adaptations comprennent :

- Mains courantes et barres d'appui : rampes placées le long des escaliers ou dans la salle de bains, ce qui vous permet de vous stabiliser et de vous lever plus facilement.
- Portes de baignoire : pièce amovible dans la paroi de la baignoire, ce qui facilite l'entrée et la sortie.
- Réhausseurs de mobilier : blocs temporaires qui augmentent la hauteur des meubles, ce qui facilite la mise en position debout.
- Monte-escalier : sièges mécaniques qui transportent les personnes à l'étage et au rez-de-chaussée.
- Système de caméra de sécurité : jusqu'à 2 caméras placées à l'extérieur de votre logement qui capturent la vidéo de votre propriété.

Ce programme, appelé Safe at Home (En sécurité à la maison), est proposé par le Department of Aging and Community Living (Service d'accompagnement au vieillissement et de la vie communautaire) du District de Columbia.

Vérifiez votre admissibilité.

Vous êtes admissible si toutes les affirmations ci-dessous sont vraies :

- Votre logement est situé dans le District de Columbia.
- Vous êtes un(e) senior (+ 60 ans) ou un(e) adulte (+ 18 ans) en situation de handicap.
- Votre revenu annuel brut (votre revenu avant le paiement des impôts) est inférieur aux limites pour la taille de votre foyer. Cochez une des cases ci-dessous.

Taille du foyer (comptez toutes les personnes vivant avec vous)	Revenu maximal du foyer (additionnez les montants que les adultes avec lesquels vous vivez gagnent de leur travail ou d'autres sources)
1	68 000 USD
2	77 700 USD
3	87 400 USD
4 ou plus	97 050 USD

Ce programme est ouvert aux propriétaires et aux locataires.

Faire une demande.

1. Appelez le Department of Aging and Community Living au (202) 724-5626, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 00. Dites que vous êtes intéressé(e) par le programme Safe at Home.
2. Notre partenaire communautaire déterminera votre admissibilité pendant la conversation téléphonique.
3. Si vous êtes admissible, nous enverrons une recommandation à l'un de nos entrepreneurs désignés. Ces entrepreneurs installent des adaptations de sécurité.

Vous pouvez faire la demande à tout moment.

Obtenir plus d'informations.

Que se passera-t-il une fois ma demande effectuée ?

1. L'entrepreneur planifiera une visite à votre domicile. Bien que la COVID-19 reste une préoccupation, des précautions de sécurité supplémentaires sont requises pour vous et l'entrepreneur pendant la visite de votre domicile. L'entrepreneur remplira un formulaire d'évaluation et confirmera que votre domicile est conforme aux exigences physiques

pour les adaptations. Au cours de cette visite, l'entrepreneur fera des suggestions sur les adaptations de sécurité qui pourraient être faites et vous pourrez choisir les aspects sur lesquels vous souhaitez avancer.

2. Après la visite, vous recevrez des documents par courrier présentant vos options. Si vous êtes admissible à des adaptations de sécurité gratuites, vous travaillerez avec le partenaire du gouvernement du District de Columbia, Homecare Partners. Il s'occupera de la planification de l'installation et de l'inspection finale afin de garantir la bonne exécution des travaux.

Si vous n'obtenez pas l'approbation pour ce soutien, vous recevrez une lettre à votre domicile pour vous en informer. Elle fournira des informations sur la manière de faire appel du refus de service.

Tous les demandeurs admissibles bénéficient-ils d'adaptations de leur domicile ?

Non. L'assistance est fournie sur la base du premier arrivé, premier servi jusqu'à épuisement des fonds. En 2019, le programme a reçu 2 242 demandes et a été en mesure d'apporter un soutien à seulement un peu plus de la moitié des résidents.

Y a-t-il des exigences supplémentaires que je devrais connaître ?

Si vous recevez une aide financière Safe at Home et des adaptations du domicile en tant que locataire, vous devez d'abord obtenir l'approbation de votre propriétaire. Si vous quittez le logement, vous devez organiser et payer le retrait des adaptations par un entrepreneur. Le gouvernement du District de Columbia n'assure pas le retrait.

Qui dois-je contacter si j'ai des questions ?

Tout d'abord, consultez les questions fréquemment posées au bas de la page. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter notre équipe Safe at Home au (202) 724-5626, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 00.

Alternativement, vous pouvez envoyer un e-mail à l'équipe à l'adresse dacl@dc.gov en indiquant dans la ligne d'objet « Safe at Home ».

J'ai encore besoin d'aide pour sécuriser mon domicile. Que dois-je faire ?

Vous pouvez trouver des informations sur d'autres ressources susceptibles de vous aider [à sécuriser votre domicile sur notre page des ressources](#).

Foire Aux Questions

Si j'ai déjà reçu une aide du programme auparavant, puis-je la recevoir de nouveau si je déménage ou si mes besoins évoluent ?

Vous pourriez être admissible à recevoir une aide supplémentaire du programme si vous déménagez ou si vos besoins évoluent.

Cette page a été mise à jour pour la dernière fois en mai 2021.